

Ministry of Education

Office of the ADM
Financial Policy and Business Division
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des
opérations
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2017: B01

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires- trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Joshua Paul
Sous-ministre adjoint (par intérim)
Division des politiques financières et des opérations

DATE: le 7 février 2017

OBJET : **Cadre de rémunération des cadres du secteur
parapublic – Publication en ligne du formulaire
d’approbation d’utilisation de comparateurs du
secteur public ou parapublic internationaux et de la
Directive sur les rapports de conformité**

Comme vous le savez, le règlement sur le Cadre de rémunération des cadres du secteur parapublic (Règl. de l'Ont. 304/16) est entré en vigueur le 6 septembre 2016 sous les auspices de la Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic (la Loi). Le règlement énonce les exigences auxquelles tous les employeurs désignés doivent se conformer lors de l'établissement de leurs programmes de rémunération des cadres.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a publié deux documents supplémentaires pour aider les employeurs désignés à respecter ces exigences.

1. La Directive sur les rapports de conformité au Cadre de rémunération des Cadres exige que tous les employeurs désignés présentent des rapports concernant la conformité au Règl. de l'Ont. 304/16 et à la Loi. Chacun de ces rapports doit être assorti d'une attestation émanant du président du conseil d'administration ou du premier dirigeant pour déclarer que l'employeur est conforme.

2. Le formulaire de demande d'approbation d'utilisation de comparateurs du secteur privé et/ou internationaux doit être présenté par les employeurs qui souhaitent utiliser des organisations extérieures au secteur public ou parapublic canadien pour calculer le salaire maximum et la rémunération au rendement de leurs cadres.

La Directive et le formulaire sont disponibles en ligne sur le site Web de [responsabilisation du secteur parapublic](#). Après les avoir remplis, veuillez m'envoyer vos rapports de conformité et formulaires de demande, le cas échéant.

Au cours des prochains mois, nous vous ferons parvenir de plus amples renseignements sur les attestations annuelles de conformité. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Med Ahmadoun, Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières au (416) 326-0999 ou à Med.Ahmadoun@ontario.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Original signé par:

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint (par intérim)
Division des politiques financières et des opérations

c.c. : Surintendantes et surintendants des affaires

Associations de conseillères et de conseillers scolaires

Med Ahmadoun, Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières, Ministère de l'Éducation